

Lorsqu'on parle de « **Mieux habiter** », cela comprend deux choses : **améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement**.

- **document 1 : lutter contre l'habitat indigne**

C'est l'intérieur d'un logement. On voit de l'humidité, des déchets, cela fait vieux. Ce n'est pas un lieu de vie sain, on dira qu'il est **insalubre** (mauvais pour la santé) et dangereux. Lorsqu'un logement est insalubre, la loi interdit au propriétaire de le louer, elle leur impose de faire des travaux pour rénover. On est dans l'amélioration du cadre de vie.

- **document 2 : chantier de construction à Nantes.**

Ce que l'on voit : C'est un panneau qui indique que des nouveaux logements, une crèche, des locaux d'activité et une résidence d'accueil vont être construits : ce quartier va être réhabilité (rénové). On améliore donc le cadre de vie.

- **document 3 : une école « zéro énergie » en île de France.**

Pourquoi cette école est-elle appelée « zéro énergie » ?

Parce qu'elle a été construite pour être très économe en énergie.

Aujourd'hui lorsque l'on construit de nouveaux bâtiments, on privilégie les économies d'énergie : une bonne isolation, du double ou triple vitrage, un système de chauffage économe et qui utilise des énergies renouvelables (solaire, pompe à chaleur, ...). On utilise moins d'énergie pour avoir le même confort voire un meilleur confort. On améliore donc encore le cadre de vie tout en respectant l'environnement.